

LES AGENTS TECHNIQUES

Cette première réunion s'inscrivait dans la suite du CTP Ministériel du 17 mai dernier, et des engagements pris lors des réunions sur les doctrines d'emploi et sur le statut particulier des agents techniques.

La CGT a en préalable rappelé les engagements pris par la Direction générale sur deux points concernant les non titulaires et les « faisant-fonction », ces deux sujets étant étroitement liés à l'ordre du jour de cette réunion.

— Déclaration liminaire —

CGT FINANCES PUBLIQUES

« La délégation de la CGT Finances publiques tient en préalable à souligner sa surprise, voir son mécontentement face à la faiblesse du dossier fourni, compte-tenu des engagements pris par M. Rambal lors des groupes de travail sur le statut particulier des agents techniques.

- ✓ Nous tenons à vous rappeler que ce dossier concerne 1434 agents titulaires qui exercent des missions techniques, ainsi que des agents « berkanis » pour lesquels nous attendons un groupe de travail urgent concernant les négociations qui s'ouvrent actuellement au niveau Fonction publique sur la titularisation des non titulaires. (rappel rencontre FP du 22 juin et annonces du secrétaire d'Etat : projet de loi prévu pour fin 2010 et état des lieux pour la fin septembre avec les administrations). La CGT Finances publiques vous demande donc maintenant un engagement ferme sur le dossier que vous allez présenter à la FP concernant tous les contractuels à temps complet sur des missions pérennes (agents « Berkanis » gardien-concierge, restauration, entretien, mais aussi tout autre contractuel comme par exemple les agents non titulaires issus de l'imprimerie nationale).
- ✓ D'autre part vous aviez confirmé mettre fin, à terme, à l'emploi d'agents administratifs sur des emplois d'agents techniques et inversement, par un droit d'option. Où en êtes vous aujourd'hui ? Il est temps maintenant de prendre les dispositions pour respecter vos engagements : liste des personnels concernés, modèle de lettre d'option. Nous devons discuter des modalités à mettre en œuvre.
- ✓ Sur le sujet qui nous concerne aujourd'hui, l'élaboration de « cahier de consignes de la catégorie C technique », l'ordre du jour que vous proposez ne peut nous convenir.

Pour nous, il semble impératif de rappeler, l'engagement pris par la Direction générale, de définir la doctrine d'emploi des agents techniques des finances publiques, puis de le compléter par l'élaboration de 5 cahiers de consignes, pour les fonctions suivantes :

- ▶ gardien-concierge ;
- ▶ veilleur de nuit ;
- ▶ aide-géomètre ;
- ▶ conducteur automobile ;
- ▶ services communs.

Pour nous il s'agit donc bien du premier sous GT technique qui doit servir d'abord, à définir clairement la cible à atteindre, le périmètre des travaux de ce groupe de travail, c'est à dire la méthode et l'organisation des travaux, puis d'élaborer un calendrier de rencontres.

Nous devons donc prendre le temps nécessaire à la discussion sur votre projet de doctrine d'emploi, comme le précise le message de M. Rambal du 28 mai 2010, avant d'élaborer les cahiers de consigne. Cette démarche de clarification est indispensable, afin d'éviter ou de reproduire les dérives constatées localement au regard des fonctions exercées, des horaires de travail, du droit à la formation, des conditions de travail plus largement, des modalités et condition de remplacement.

Cependant, sans rentrer sur le fond, sur la méthode, nous pourrions partir de l'existant mais avec la volonté de porter vers le haut les conditions d'emploi de ces personnels.

Un cahier de consigne national est une garantie aussi bien pour les conditions d'emploi des agents que pour l'administration locale amenée à assurer l'accomplissement de ces missions.

La base de travail, pour les gardiens-concierges et veilleurs de nuit, peut être le PBO-C-1-06 du 23 janvier 2006, en l'actualisant à partir des aspirations de ces personnels, mais pour les autres tout est à construire. La CGT est donc en attente, de votre réponse sur la méthode et le calendrier, et d'un dossier plus fourni pour nos prochaines réunions. »

Pour la direction, il ne devait s'agir que de l'examen des cahiers de consignes des gardiens-concierges et des veilleurs de nuit titulaires, les autres métiers pouvant être vus si cela s'avère nécessaire ultérieurement.

- ✓ Sur les deux points évoqués par la CGT, l'administration s'est contentée de réponses vagues, nous renvoyant à un groupe de travail sur les non titulaires mais plutôt en fin d'année.
- La direction n'entendait pas aborder, lors de ce cycle, la question de la titularisation des non-titulaires et agents « Berkani » renvoyant le sujet aux prochaines directives fonction publique, notamment dans le cadre d'une loi de titularisation annoncée pour la fin de l'année, qu'elle sera obligée de mettre en oeuvre. La CGT a indiqué que cette question porte bien au-delà des 250 gardiens-concierges non titulaires : tous les emplois y compris ceux relevant des missions de restauration et de nettoyage, certains contractuels à temps complet dont ceux issus de l'imprimerie nationale, sont concernés. Nous avons demandé un groupe de travail à la rentrée pour faire le point sur ce dossier : la direction générale ne doit pas se contenter d'attendre les décisions fonction publique mais doit porter fermement ce dossier pour la titularisation de ces personnels.
- La CGT a rappelé l'exigence forte d'avoir un état des lieux précis des agents « faisant fonction » (agent technique sur des postes administratifs et réciproquement) au travers d'une liste nominative de ceux-ci. Il s'agit de pouvoir les informer au mieux sur l'optionnalité qui leur sera proposée, afin qu'ils puissent effectuer leur choix en toute connaissance de cause. L'administration a confirmé que la démarche est actée mais qu'elle est en cours d'expertise.
- ✓ S'agissant des agents techniques, la direction générale a rappelé que rien n'était encore construit et suggère de voir dans un premier temps un projet de « cahier de consignes » pour les gardiens concierges.

La CGT est intervenue sur la méthode de travail, insistant sur le fait que nous devons partir des doctrines d'emplois et décliner ensuite les différents « cahiers de consignes ».

La CGT a rappelé que les discussions sur le statut des agents techniques avaient soulevé la problématique de la polyvalence et de la gestion arbitraire des agents techniques. Si l'on peut admettre la poly-compétence, celle-ci doit être clairement définie et encadrée.

Il faut clarifier les différentes missions et définir ces doctrines d'emploi, ceci évitera aussi de réintroduire de façon pernicieuse les possibilités de retrouver des agents « faisant fonction ».

Nous avons exigé un cadrage national pour les cinq missions techniques définies, qui sera une source de garantie indispensable pour les personnels.

La CGT a donc réaffirmé son exigence d'avoir 5 circulaires (à l'image des cahiers de consigne) nationales et bien distinctes, ainsi que 2 pour les personnels de restauration et d'entretien. La déclinaison précise en local devra être du ressort du CTPD, avec une information précise à l'agent, en fonction de la spécificité du poste.

Nous sommes également intervenus sur les conditions de travail et de remplacement des agents techniques.

Lors de la présentation par l'administration d'un projet de fiche nous avons demandé des clarifications sur plusieurs points concernant, la gestion de l'agent : « sous l'autorité immédiate du gestionnaire de l'immeuble », la gestion des incidents et la problématique de la responsabilité, la définition du périmètre de la mission, la formation professionnelle. Tous ces points seront revus lors des prochains groupes de travail.

La CGT a rappelé que s'agissant des missions techniques, les problématiques sont étroitement liées entre agents techniques titulaires et agents non titulaires : nous avons demandé à avoir une situation précise des emplois techniques occupés par des agents titulaires et non titulaires.

En conclusion, la direction a indiqué que les doctrines n'étaient pas figées dans le marbre et pourraient évoluer dans le cadre des discussions liées aux règles de gestion.

Cette réunion a permis de définir une méthode et un calendrier de réunions. Quatre à cinq sous-groupes de travail techniques sur les 5 « fonctions » auront lieu et serviront à présenter les projets et analyses de l'administration, à porter nos revendications et lister les points d'accord et de désaccord. Une réunion plénière devra se tenir d'ici la fin novembre, à l'issue de laquelle sera élaborée une circulaire contenant les cahiers de consignes ou fiches de recommandation types...